

Jeu-concours «Dites-le avec des livres, bookstagrams amoureux »

Article 1 : ORGANISATEUR

La Commune de Saint-Priest, représentée par Gilles Gascon, Maire, située Place Charles Ottina 69800 Saint-Priest, organise un jeu-concours « Dites-le avec des livres, bookstagrams* amoureux », dans le cadre de la manifestation « Nuits de la lecture 2022 », pour la promotion du Livre et de la Lecture. Ce concours gratuit et sans obligation d'achat est destiné à désigner les 3 photos les plus originales sur le thème de l'amour, thème national des Nuits de la lecture. Il a lieu du 18 décembre 2021 au 12 janvier 2022 inclus.

*Bookstagram : contraction de book (« livre ») et d'Instagram. Mise en scène d'un personnage avec des livres dans le but de mettre en avant son intérêt pour la lecture.

Article 2 : PARTICIPANTS

La participation à ce jeu est réservée à **toute personne de plus de 12 ans**, disposant d'une adresse e-mail valide. Les personnes mineures sont autorisées à participer sous réserve d'obtenir l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale et de la déposer à la médiathèque (modèle joint) sur place, par courrier, ou par courriel.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu. La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, de toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entrainera la nullité de la participation.

Article 3 : DEROULEMENT DE L'OPERATION

Le concours est disponible sur le site web du pôle médiathèque de Saint-Priest, sur les comptes Facebook et Instagram du pôle médiathèque, sur la newsletter du Pôle médiathèque, le magazine local Couleurs, ainsi que par affichage dans les locaux du pôle médiathèque et sur les flyers dédiés des Nuits de la lecture 2022.

Les participants doivent réaliser des photos les mettant en scène sur le thème de l'amour avec plusieurs livres dans un lieu choisi selon le principe du Bookstagram et sans retouche photo.

Chaque participant, est autorisé à transmettre au maximum 1 cliché à l'adresse suivante mediatheque.animations@mairie-saint-priest.fr

1. Dépôt des œuvres : Etape n°1

Seules les images déposées à l'adresse mail suivante : mediatheque.animations@mairie-saint-priest.fr jusqu'au 12 janvier 2022, minuit, seront prises en compte pour la participation au concours. Toute participation enregistrée après cette date et cet horaire ne sera pas prise en compte par les organisateurs. Les photos déposées doivent être au format carré et avoir une résolution d'au moins 300 DPI ou une taille de 100 cm * 100 cm minimum en 72 DPI.

2. Composition du jury : Etape n°2

Les photos des participants seront soumises au vote d'un jury composé de quatre représentants de la médiathèque. Les photos seront toutes numérotées. Les lauréats sont ceux dont la photo comptabilisera le plus de votes. Ce contrôle, effectué à l'échéance du jeu, se fera par la directrice des Affaires Culturelles de Saint-Priest.

3. Date de publication des résultats suite au vote: Etape n°3

Sauf cas de force majeure, la publication des résultats dans les locaux du pôle médiathèque de Saint-Priest, sur le site Web du pôle médiathèque, sur les comptes Facebook et Instagram du pôle médiathèque aura lieu au plus tard le samedi 15 janvier 2022. Les gagnants seront informés directement par courriel et taggués sur le compte Instagram du pôle médiathèque de Saint-Priest.

Article 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du Concours avec la transmission de 1 photo maximum. Les photographies contraires au règlement seront automatiquement éliminées. Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Pour toute photo de mineurs les parents / tuteurs légaux devront remplir une fiche de droit à l'image pour leurs enfants (modèle joint).

Article 5 : RECOMPENSE

Les récompenses de ce jeu concours photo est :

Les 3 premiers lots : impression de leur photo en grand format (30 cm * 30 cm), l'intégration de leur photo au sein de l'exposition « Dites-le avec des livres » présentée du vendredi 21 janvier au mercredi 16 février 2022, l'intégration de leur photo sur le compte Instagram du pôle médiathèque. Toutes les autres photos qui ont le bon format, la bonne résolution d'image et le bon thème seront affichées sur le mur du hall de la médiathèque lors des Nuits de la lecture.

Article 6 : DROITS DES PHOTOS

Les participants au concours cèdent gratuitement à la collectivité les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de cette photographie, pour toute exploitation, sans pouvoir en retirer aucune rémunération. Cette autorisation d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée de trois (3) ans.

En tout état de cause, en s'inscrivant au concours, le Participant s'engage à ce que le contenu de son œuvre déposée sur le site respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement :

- Respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs ;
- Respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers ;
- Ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers ;
- Ne contienne pas de propos dénigrants ou diffamatoires ;
- Ne présente pas de caractère pédophile ;
- Ne heurte pas la sensibilité des mineurs ;
- Ne présente pas de caractère pornographique ;
- Ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire ;
- N'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;
- N'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme.
- N'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Article 7 : LITIGES

Le présent Concours est soumis à la Loi Française.

Article 8 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours, disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée aux organisateurs, à l'adresse : Médiathèque de Saint-Priest, place Charles Ottina, 69800 Saint-Priest.

Article 9 : DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique (notamment les dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom), voici quelques conseils à suivre non exhaustifs par rapport au contenu de la photographie :

- Attention à la reproduction d'immeubles (historiques ou récents), pouvant donner droit à la prise de droits d'auteur notamment;
- Ne pas reproduire de mobilier urbain pouvant être grevé de droits de tiers;
- Ne pas représenter des objets de stylisme (vêtements, meubles, objets) Marqués.
- Toute représentation de marque d'alcool ou de tabac ou de situation de consommation est interdite.
- Attention à la présence de tierce personne n'ayant pas donné son autorisation d'image.

Je/nous soussigné(es) (nom, prénom des deux parents quand les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale).....

Demeurant.....

Téléphone..... et Mail.....

autorise (autorisons) à participer au concours « Dites-le avec

des livres, bookstagram amoureux » et autorise (autorisons), à titre gracieux, la mairie de Saint-Priest à diffuser la photo réalisée par mon (notre) enfant mineur (nom, prénom)

....., né le

à..... dans le cadre du concours «Dites-le avec des livres, bookstagram amoureux » de la manifestation « Nuits de la lecture ».

En conséquence de quoi, j'autorise (nous autorisons) la mairie de Saint-Priest à reproduire et à communiquer au public, par extrait ou en totalité, dans le monde entier, la photographie concernée par la présente, aux fins de sa diffusion numérique, par tous procédés de communication au public en ligne, sur le site www.bm-saint-priest.fr, sur les comptes Facebook : <https://www.facebook.com/PoleMediatheque.SaintPriest> et Instagram : <https://www.instagram.com/pole.mediatheque.saintpriest> dans le cadre du concours « Dites-le avec des livres, bookstagram amoureux ».

J'autorise (nous autorisons) également la mairie de Saint-Priest à reproduire et communiquer au public la photographie susvisée, en vue de l'illustration d'un article consacré au concours « Dites-le avec des livres, bookstagram amoureux » en vue de la promotion dudit concours par tous procédés et sur tous supports.

Par la présente autorisation, je garantis (nous garantissons) que je ne suis pas lié(e)(nous ne sommes pas liés) par un contrat exclusif relatif à l'image de mon (notre) enfant. Je garantis (nous garantissons) également que les photographies concernées sont originales et ne contiennent aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit, et aucun élément qui serait susceptible d'engager la responsabilité de la mairie de Saint-Priest, notamment sur le fondement de la contrefaçon, de la vie privée et du droit à l'image.

La présente autorisation est valable pour une durée de 3 (trois) ans et reste valable en cas de changement de mon (notre) état civil actuel.

Fait à, le

Signature (des deux parents quand les deux sont titulaires de l'autorité parentale) précédée de la mention «Bon pour accord ».

A remettre à l'accueil de la médiathèque ou par courrier à l'adresse suivante Médiathèque de Saint-Priest Place Charles Ottina, 69800 Saint-Priest ou par courriel à mediatheque.animations@mairie-saint-priest.fr